

SICAV de droit français

LAZARD FUNDS

SICAV à 12 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

La SICAV LAZARD FUNDS est constitué au 30 septembre 2025 de 12 compartiments :

LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE

LAZARD CREDIT 2028

LAZARD EURO CREDIT SRI

LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES

LAZARD HIGH YIELD 2029

LAZARD WELL-BEING

LAZARD CREDIT 2030

LAZARD GREEN CAPITAL

LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES

LAZARD HUMAN CAPITAL

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	15
2. Certification du Commissaire aux Comptes	17
3. Règles et méthodes comptables	24

Compartiment : LAZARD HIGH YIELD 2029	273
28. Caractéristiques de l'OPC	274
29. Changements intéressant l'OPC	276
30. Rapport de gestion	277
31. Informations réglementaires	283
32. Comptes de l'exercice	289
33. Annexe(s)	325
Information SFDR	326

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs (personnes physiques en fonction au 30/09/2025)	Nombre de mandats (Sicav/SA)	Liste des mandats et fonctions dans des SICAV et SA
Mme Éléonore Bunel <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	1	- Président Directeur Général de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)
M. François-Marc Durand <i>Président de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	- Président Directeur Général de la Sicav Norden SRI - Président Directeur Général de la Sicav Lazard Alpha Allocation - Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Administrateur de la Sicav Norden SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Lazard Euro Short Duration SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Norden Small - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global

II. Jetons de Présence

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
Mme Eléonore Bunel	0
M. François-Marc Durand	0
Mme Monica Nescaut	0
Lazard Frères Gestion SAS représentée par Mme Alexia Latorre	0
MGEN	€ 1.600
UMR	€ 1.600
M. Paul Castello	0

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (titre de Président Directeur Général).

2. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10 avenue Perrier
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

LAZARD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10, avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 19 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV LAZARD FUNDS est constituée de 12 compartiments :

- LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD HUMAN CAPITAL (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD HIGH YIELD 2029 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD EURO CREDIT SRI (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD WELL-BEING (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT 2028 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT 2030 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD GREEN CAPITAL (Devise de comptabilité EURO)

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

- LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE créé le 01/08/2025 (Devise de comptabilité EURO)

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

Compartment :

LAZARD HIGH YIELD 2029

28. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

PROFIL DE RISQUE

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance du Compartiment dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque de crédit

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie le Compartiment soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

▪ Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

▪ Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

▪ Risque de réinvestissement

Le risque de réinvestissement est le risque auquel le Compartiment est confronté lorsqu'il réinvestit le produit d'un investissement à un taux de rendement inférieur à celui de l'investissement initial. Si ce risque se matérialise, cela peut entraîner une baisse des revenus et l'objectif de gestion pourra ne pas être atteint.

▪ Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs.

L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille.

Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

« Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur. »

29. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav **LAZARD FUNDS**, dont **LAZARD HIGH YIELD 2029** (code ISIN : FR001400NTP0) est un compartiment, a décidé, en date du 10/01/2025, la modification de l'article 27 des Statuts « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables » :

- Le terme « résultat net » a été remplacé par le terme « revenu net » dans la documentation juridique de la SICAV, conformément à la rédaction de l'article L.214-17-2 du COMOFI sur les sommes distribuables.

➤ **Date d'effet : 11/01/2025.**

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD FUNDS**, pour le compartiment **LAZARD HIGH YIELD 2029** (code ISIN : FR001400NTP0) en date du 16/09/2025, a informé les administrateurs que l'AMF a modifié sa doctrine sur le type de frais pouvant être prélevés par les FCP et Sicav en remplaçant la notion de « frais administratifs externes à la société de gestion » en « frais de fonctionnement et de services » ou « FFS ».de l'entrée en vigueur des frais de fonctionnement et de services (FFS) et de la fin du prélèvement des commissions de mouvement.

➤ **Date d'effet : 31/12/2025.**

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de :

CC EUR : 6.86%

RD EUR : 6.65%

RC EUR : 6.65%

PD EUR : 7.47%

PC EUR : 7.33%

ED EUR : 7.88%

EC EUR : 7.49%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

Au cours des douze derniers mois, l'environnement économique a connu de profonds changements. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre économique établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires et de leurs industries de défense.

La bonne nouvelle est que l'économie mondiale s'est avérée plus résiliente que prévue face au choc protectionniste. Aux États-Unis, la demande intérieure est restée solide, en partie grâce aux investissements dans le secteur de l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, conduisant la Réserve fédérale à reprendre ses baisses de taux après neuf mois de pause, malgré une inflation toujours élevée. En Europe, la croissance a bien résisté, avec toutefois des performances contrastées pour les principaux pays. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a interrompu ses baisses de taux, alors que l'inflation est revenue proche de la cible. En Chine, la croissance s'est stabilisée sur un rythme supérieur à 5%.

Sur cette toile de fond, les indices actions ont enregistré une solide progression, malgré une phase de volatilité extrême après les annonces tarifaires américaines d'avril 2025. Les rendements à dix ans des obligations souveraines se sont tendus, davantage en Europe qu'aux États-Unis, tandis que les spreads des pays périphériques de la zone euro se sont resserrés. S'agissant des devises, la tendance a été marquée par une nette appréciation de l'euro face à la plupart des devises, notamment contre le dollar et le yen. Les matières premières ont globalement progressé, malgré une baisse du prix du pétrole.

Economie

Depuis le début de son mandat en janvier 2025, Donald Trump a multiplié les annonces sur les droits de douane, avec des dispositifs variés selon les pays et les secteurs, des décisions soudaines, des suspensions temporaires et des exemptions.

Le 2 avril 2025, les États-Unis ont imposé des droits de douane considérables à l'encontre de la plupart des pays, lesquels ont été partiellement suspendus pour une période de 90 jours le 9 avril 2025. À la suite de ces annonces, les tensions commerciales avec la Chine se sont accentuées à la mi-avril 2025, jusqu'à la conclusion d'une trêve commerciale début mai 2025.

L'été 2025 a ensuite été marqué par la signature de plusieurs accords bilatéraux, avec des taux de 15% pour l'UE et le Japon. Le 31 juillet 2025, les droits de douane réciproques annoncés le 2 avril ont été ajustés. Fin septembre 2025, le taux moyen des droits de douane américains atteignait près de 18%, soit un plus haut depuis 1934.

La croissance américaine est restée solide à +2,1 % sur un an au deuxième trimestre 2025, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. Le taux de chômage est toutefois demeuré faible à 4,3%.

L'inflation globale a légèrement accéléré à +2,9 % sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +3,1%, les hausses de droits de douane n'ayant eu qu'un impact modéré sur les prix.

La Réserve Fédérale a procédé à deux baisses de taux de 25 points de base à la fin de l'année 2024. Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été 2025 ont conduit à une reprise des baisses de taux en septembre 2025, avec une réduction de 25 points de base à 4,00-4,25%. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Réserve Fédérale a annoncé un ralentissement du rythme de réduction de son bilan en mars 2025, au rythme maximum de 40 Mds USD par mois.

A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB est restée solide à +1,5% en glissement annuel au deuxième trimestre 2025, portée par la vigueur de la demande domestique. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +3,1% en Espagne, +0,8% en France, +0,4% en Italie et -0,2% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3%. L'inflation globale est remontée à +2,2% sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +2,3%.

Après six baisses consécutives de 25 points de base, la BCE a fait une pause en juillet et septembre 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00% en fin de période.

En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu le vote de confiance du Bundestag le 16 décembre 2024, à la suite du départ du FDP de la coalition gouvernementale en novembre. Cette défaite a conduit à la tenue d'élections fédérales anticipées le 23 février 2025, qui ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars 2025, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6 % du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Länder d'accroître leur déficit.

En France, le premier ministre Michel Barnier a été renversé par une motion de censure le 4 décembre 2024. François Bayrou lui a succédé le 13 décembre 2024, mais a été contraint de démissionner après l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre 2025. Sébastien Lecornu lui a succédé le 9 septembre 2025.

En Chine, la croissance du PIB a bien résisté à +5,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2025. La demande domestique est restée pénalisée par la crise immobilière, mais la consommation des ménages a bénéficié des mesures de soutien publiques. Dans le même temps, la hausse des exportations vers le reste du monde a partiellement compensé le recul des ventes vers les États-Unis. Cependant, la demande intérieure s'est nettement affaiblie à partir de l'été 2025 et le déflateur du PIB a enregistré sa plus longue période de baisse depuis la fin des années 1990, à -1,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre. Pour contrer ces pressions déflationnistes, les autorités ont intensifié leur campagne « anti-involution » en introduisant des mesures de soutien ciblées.

Marchés

Au cours des douze derniers mois, l'indice MSCI World All Country en dollars a enregistré une progression de +15,6%, avec des hausses marquées dans toutes les régions : le Topix a augmenté de +18,6%, le S&P 500 de +16,1%, l'indice MSCI des marchés émergents de +15,0 % et l'Euro Stoxx de +13,0%. Le CAC 40 a nettement sous-performé, ne progressant que de +3,4%, en partie à cause de l'incertitude politique. Pour un investisseur européen non-couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face à la plupart des devises atténue les performances des marchés étrangers.

Cette bonne performance des marchés actions masque plusieurs épisodes de volatilité. Après une fin 2024 relativement calme, les actions américaines ont connu une correction au début de 2025. Les inquiétudes liées à la croissance américaine et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle ont conduit les investisseurs à réévaluer leurs anticipations sur les marchés américains, provoquant une forte baisse des « Sept Magnifiques ». En revanche, l'Euro Stoxx a enregistré une forte hausse sur cette période, porté par les secteurs les plus cycliques (banques, consommation discrétionnaire...).

Les annonces du 2 avril 2025 sur les droits de douane réciproques ont engendré une volatilité extrême mais brève. Les marchés actions ont d'abord chuté, avant de rebondir fortement suite à l'annonce d'une suspension des tarifs pour 90 jours. Par la suite, la tendance haussière s'est maintenue, portée par la résilience de l'économie mondiale, les avancées dans les négociations commerciales, le renforcement des anticipations de baisse des taux de la Réserve fédérale et la thématique de l'intelligence artificielle.

Ce contexte a alimenté la volatilité sur les marchés des obligations d'Etat. Le taux à 10 ans du Trésor américain a fluctué entre 3,73% et 4,79% pour terminer à 4,15%, soit une hausse de 37 pbs. En Allemagne, le taux équivalent a augmenté de 59 pbs à 2,71 %, avec une hausse historique de 30 pbs le 5 mars 2025, à la suite de l'annonce du plan de relance budgétaire. Les spreads à 10 ans des pays périphériques se sont resserrés de 25 pbs pour l'Espagne et de 50 pbs pour l'Italie. En France, la prime de risque politique est restée élevée, mais le spread avec l'Allemagne n'a augmenté que de 3 pbs sur la période, à 82 pbs.

Sur le marché des devises, l'euro s'est globalement apprécié face à la majorité de ses principaux partenaires commerciaux, progressant de 8,5% par rapport au yen, de 5,4% par rapport au dollar et de 4,8% par rapport à la livre sterling. En revanche, il a reculé de 0,8% face au franc suisse. S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a augmenté de +3,2% malgré une baisse de 8,4% du prix de baril de Brent, de 72 USD à 66 USD.

POLITIQUE DE GESTION

Octobre 2024

Le portefeuille a enregistré une performance de +0,59% en octobre et progresse de +4,94% depuis le lancement (sur la part EC), et cela malgré la forte tension des taux souverains (+32 pb sur le 5 ans allemand) provoquée par un regain d'optimisme sur la croissance et des données préliminaires d'inflation européenne en hausse. La performance s'explique par le portage et le fort resserrement des primes de risque (-30 pb sur le crédit HY et -38 pb sur les AT1). Dans ce contexte, les crédits de moins bonne qualité et les AT1 ont surperformé.

L'activité sur le marché primaire corporate a atteint un record historique avec près de 16 milliards d'euros de nouvelles émissions. Trente sociétés ont profité des conditions favorables pour venir sur les marchés, avec environ deux tiers du volume pour des refinancements. L'intérêt des investisseurs pour cette classe d'actifs est resté fort et se traduit par des flux entrants, permettant d'absorber facilement le volume des émissions primaires. Côté dettes financières, le marché primaire a été très actif également, puisque 99 % des obligations AT1 ayant une date de remboursement en 2024 ont été remboursées ou refinancées. Les émetteurs préfinancent même déjà les calls de 2025, certains d'entre eux se refinançant à des spreads nettement plus élevés que ceux des titres refinancés.

En termes sectoriels, tous les secteurs ont enregistré des performances positives, avec l'immobilier (Heimstaden, CPI Property) en tête, suivi par les médias (Bertelsmann, UPC) et les télécommunications (United Group).

Due à un décalage de trésorerie issue d'opérations au passif du fonds, le pourcentage de cash apparaît à -1%. Toutefois, en engagement, le portefeuille est en cash positif.

Novembre 2024

Le portefeuille a enregistré une performance de +1,01 % en novembre et progresse de +5,99 % depuis le lancement (sur la part EC), cela malgré l'écartement des primes de risques (+18pbs sur le crédit et +17pbs sur les AT1) qui a eu lieu notamment durant la deuxième partie du mois. Ceci est dû au portage ainsi qu'à la composante taux qui a eu une contribution positive grâce à la forte détente observée durant le mois (-34 pb sur le 5 ans allemand). La dégradation des données économiques en zone euro semble en effet valider des prochaines baisses de taux de la part de la BCE.

Côté crédit, les notations les plus faibles ont souffert de la décompression des spreads, alors que les notations BB et B ont affiché des performances similaires. En termes sectoriels, tous les secteurs ont progressé durant le mois avec le média (Tele Columbus, UPC), l'énergie (Veriden, Saipem), les transports (CMA CGM, Air France) et les biens de consommation (Upfield, Tereos) qui se distinguent le plus. Dans ce contexte, l'activité sur le marché primaire a ralenti par rapport à un mois d'octobre record, mais est restée en ligne avec la saisonnalité habituelle, et s'élève à près de 5,4Mds EUR d'émissions placées par 8 émetteurs, dont 3 nouveaux arrivants. La classe d'actifs bénéficie toujours de l'intérêt des investisseurs qui se traduit par les flux entrants, bien qu'une décélération soit constatée par rapport au mois d'octobre.

En ce qui concerne les émissions de dettes financières, le mois de novembre a été moins actifs que les moyennes historiques, avec 34,7Md€ émis. Les banques ont continué à publier des résultats solides pour le troisième trimestre, avec de nombreux ratios de rentabilité supérieurs au seuil de 15 % en Grèce, en Italie et dans les pays d'Europe centrale et orientale. Sur le front des notations, nous avons eu beaucoup d'actions positives en novembre. Moody's a relevé la note de plusieurs banques portugaises à la suite de l'amélioration du profil macroéconomique de l'État souverain (Caixabank, BCP).

Décembre 2024

Le portefeuille a clôturé l'année sur une note positive, enregistrant une performance positive de +1,1 % en décembre, ce qui porte la performance cumulée depuis le lancement à +7,16 % (sur la part EC).

Au cours du mois, bien que la BCE ait de nouveau abaissé ses taux directeurs, le ton prudent adopté n'a pas été perçu comme suffisamment accommodant et a entraîné une tension des taux souverains (+23pb sur le 5 ans allemand). Cet effet négatif sur les taux a été totalement compensé par le resserrement des primes de risques (-22 bpd sur le crédit corporate, -45pdb sur AT1), ainsi que le portage. Dans ce contexte, les notations B ont affiché les meilleures performances. En ligne avec la saisonnalité habituelle, l'activité sur le marché primaire a été modérée avec seulement 2,15 Md€ émis pour des refinancements.

Tous les secteurs ont progressé, avec les industries de base (Graanul, Arxada), l'immobilier (SBB, CPI Property) et le retail (Maxeda, IM Group) enregistrant les plus fortes hausses.

En ce qui concerne les dettes financières, l'évolution positive des notations / perspectives continue : Fitch a placé Banco BPM sous surveillance positive et a relevé les notations de toutes les banques portugaises d'un cran. S&P a mis une perspective positive sur Erste Bank (A+) et a amélioré la perspective pour AIB et Bank of Ireland à positive. En revanche, Moody's a dégradé la note de la France (S&P la confirmant à AA- avec une perspective stable) à Aa3 (stable) et dégradé les notations des SP de BNPP, Crédit Agricole et Arkea.

Janvier 2025

Le portefeuille a commencé l'année avec une performance positive de +0,75% sur la part EC. Cette performance s'explique par l'effet combiné du portage et du resserrement des spreads (-13pdb sur le crédit corporate, -40pdb sur les AT1), qui ont entièrement compensé l'impact négatif de la tension des taux (+8pdb sur le 5 ans allemand). Les notations les plus faibles ont affiché les meilleures performances, soutenues par la recherche de rendement de la part des investisseurs. Par ailleurs, les facteurs techniques ont été favorables avec un retour des flux entrants sur la classe d'actifs durant la deuxième partie du mois. L'activité sur le marché primaire a été dynamique avec près de 7Mds EUR d'émissions qui ont profité d'une forte demande pour émettre à des prix serrés.

En ce qui concerne les dettes financières, le mois de janvier a été un bon mois aussi, avec un marché primaire actif, mais facilement absorbé par les puissants facteurs techniques. Les premières publications des résultats du T4 et 2024 sont globalement positives. Plusieurs banques ont publié le meilleur bénéfice net de leur histoire (Caixabank, Abanca, BBVA). Commerzbank a annoncé des résultats solides avec un bénéfice net de 2,7 mds€ (+20% A/A), et un RoTE de 9,2%, dépassant son objectif d'au moins 8%. Les agences de notation ont été actives : Fitch a relevé les notes de Caixabank à A- (stable), a placé Banco BPM et Unicredit sous perspective positive. Elle a également relevé les notes de Co-op Bank et Sabadell. S&P a assorti d'une perspective positive les notes de KBC et d'Erste Bank et a relevé la note de plusieurs banques grecques.

Février 2025

Le portefeuille enregistre une performance de 87bp sur la part EC grâce à des resserrements de spreads de 40bp sur les AT1, de 13bp sur les corporate HY et de 12bp sur les hybrides High Yield. La baisse des taux de 8bp sur le 5 ans allemand a contribué également positivement en plus du portage. Le marché primaire a été actif sur les financières alors qu'il a été bien plus calme sur les dettes d'entreprises HY (2.2Mds sur le mois seulement à des fins de refinancement). La demande reste elle soutenue avec des flux entrants qui ont repris en février sur les fonds ouverts.

On peut citer Eramet, Nemak, Flora et Progroup parmi les meilleurs contributeurs à la performance alors que Ziggo et Avis sont en léger retrait à cause de résultats en demi-teinte. La dette subordonnée Société Générale affiche également une bonne performance.

Mars 2025

Le portefeuille a enregistré un repli de -1.38% en mars sur la part EC. Cette baisse s'explique par l'effet combiné de la tension des taux (+19pdb sur le 5 ans allemand) et de l'élargissement des primes de risque (+58 pdb sur les dettes corporate, +45pdb sur les AT1, +18 pdb sur les hybrides High Yield), sous l'influence des tensions géopolitiques. Dans ce contexte, les signatures les plus fragiles ont été les plus pénalisées, affichant une sous-performance notable au cours du mois.

Malgré ces incertitudes, le marché primaire est resté dynamique, tant sur les dettes d'entreprises High Yield que sur les dettes subordonnées financières, plusieurs émetteurs ayant procédé à des refinancements.

Parmi les plus fortes baisses, les obligations Foncia et Dana ont reculé, le secteur automobile étant sous pression en raison des annonces imminentes de droits de douanes par l'administration américaine. Les dettes subordonnées ont également pesé négativement sur la performance, notamment celles de Société Générale et Santander.

Avril 2025

Le fonds a enregistré une performance positive de +0,37% en avril sur la part EC, malgré une forte volatilité provoquée par l'annonce de droits de douane aux Etats-Unis. Les primes de risque crédit se sont fortement écartés au cours des dix premiers jours, avant de se replier pour clôturer à 389pdb sur les dettes d'entreprises (+42pdb sur le mois) et 406pdb sur les AT1 (+45pdb), soutenues par l'annonce d'une suspension partielle des surtaxes douanières pour une durée de 90 jours. A l'inverse, l'effet taux a été favorable : le rendement des emprunts allemands à 5 ans a reculé de -35 pdb sur le mois. Dans ce contexte, les obligations notées BB ont surperformé les crédit B alors que l'aversion au risque a conduit à une performance négative sur les notations CCC.

Le marché primaire, fermé après « liberation day » s'est réouvert durant la seconde moitié du mois grâce à la baisse de la volatilité des marchés, avec environ 6,7Md€ de nouvelles émissions, principalement des opérations de refinancement.

En ce qui concerne les dettes financières, le marché a été très calme après la baissé de début de mois et les périodes de blackout liées à la publication des résultats du premier trimestre, avec des émissions rares mais bien accueillies, sans prime significative, reflétant une forte disponibilité des liquidités prêtes à être investies

Mai 2025

Le fonds enregistre une performance de +1.41% sur la part EC grâce à des resserrements des spreads (-51bps sur les HY corporate, -17bps sur les hybrides HY, -38bps sur les AT1), alors que les taux souverains ont connu une légère tension au cours du mois (+8bp sur le 5 ans allemand). Dans ce contexte, tous les compartiments de ratings ont été en hausse, avec une surperformance des notations B. Le marché primaire a été très dynamique sur les financières et les corporates. Le volume des émissions a été bien absorbé par des carnets d'ordres solides grâce au fort appétit des investisseurs. Parmi les meilleures contributions, on note des noms dans le secteur automobile (ZF, Forvia) grâce aux aménagements prévus pour les tarifs douaniers. Ineos Quattro, Synthomer et Profine progressent également bien. Côté AT1, la dette subordonnée de Société Générale affiche une bonne performance.

Juin 2025

Le portefeuille a progressé de +0.75% sur la part EC grâce au portage et à des resserrements des spreads (-7bps sur les HY corporate, -13bps sur les hybrides HY, -36bps sur les AT1), qui fait plus que compenser une tension sur les taux (+9bp sur le 5 ans allemand). Les flux entrants au cours du mois ont permis d'absorber un volume record des émissions primaires. En effet, le marché primaire a été particulièrement dynamique sur les financiers et les corporates. Les financières ont levé 77Mds EUR, un volume supérieur à la moyenne historique, tandis que les corporates ont enregistré un record de 22.5Mds, principalement à des fins de refinancement.

Parmi les meilleures contributions, on peut citer plusieurs dettes subordonnées bancaires : Société Générale, Santander, Deutsche Bank et BNP Paribas. Côté corporate, on note également House of HR, Nematik et l'hybride de Alstom. A l'opposé, ZF recule en raison de l'abaissement de sa perspective à négative par Moody's, reflétant son levier élevé dans un contexte opérationnel difficile. Ineos Quattro est pénalisé par une demande mondiale atone ainsi que par une surcapacité en Asie.

Juillet 2025

Le fonds a progressé de +1.15% sur la part EC en juillet portée par des resserrements de spreads dans toutes les classes d'actifs (-42bps sur les HY corporate, -23bps sur les hybrides HY, -37bps sur les AT1), qui font plus que compenser la hausse des taux de 12bp sur le 5 ans allemand. Les diverses nouvelles concernant les taxes douanières américaines n'ont eu que peu d'impact sur le marché du High Yield. Les entreprises ont profité de ce contexte favorable pour émettre 13Mds EUR de nouvelles obligations dont 75% à des fins de refinancement. En revanche, l'activité sur le marché primaire a été relativement calme pour les financières.

Parmi les meilleures contributions, Auchan bénéficie de l'annonce du transfert de ses obligations ELO (à l'exception de la maturité 2026) vers New Immo, le pilier de la foncière, dont la qualité de crédit (BB+) est supérieure à celle d'ELO. Les obligations de VFC ont progressé suite à la publication de résultats indiquant une détérioration moins importante que prévue des performances de la marque Vans. On note également les 2 équipementiers automobiles, ZF et Forvia, qui ont publié des résultats supérieurs aux attentes, et ce malgré un contexte difficile pour le secteur automobile. A l'inverse, les chimistes souffrent de la faible demande, laquelle devrait persister au cours du seconde semestre de l'année (Synthomer, Ineos).

Août 2025

Le fonds affiche une performance de +0.12% sur la part EC en août, grâce au portage et une très légère détente sur le taux 5 ans allemand (-4bps) malgré des écartements de spreads dans toutes les classes d'actifs (+10bps sur les HY corporate, +5bps sur les hybrides HY, +5bps sur les AT1) survenus essentiellement en fin de mois, notamment à cause de la situation politique en France. Il y a eu peu de différences de performance entre les notations B et BB.

La publication des résultats sectoriels au deuxième trimestre montre une divergence en fonction des secteurs avec des chiffres en baisse sur le secteur du retail et de la chimie tandis que l'automobile performe mieux que prévu. Du côté des banques, les grands groupes bancaires européens ont globalement maintenu des niveaux bénéficiaires élevés et des RoE à deux chiffres.

Le marché primaire des corporates s'est ralenti, avec seulement 1,6Mds EUR de nouvelles obligations sur le mois, alors qu'il a été relativement actif pour les banques avec plusieurs d'émissions de Tier 2.

Parmi les meilleures contributions, on peut noter quelques noms dans le secteur automobile (ZF, Nissan), ainsi que plusieurs obligations à haut coupon (Synthomer 7.375% 2029, House of HR 9% 2029) qui suscitent l'intérêt des investisseurs à la recherche de rendement.

A l'inverse, la dette subordonnée de Société Générale et Crédit Agricole pâtit de l'incertitude politique en France. Modulaire a publié des résultats faibles en raison de la faiblesse du secteur de la construction en France et au Royaume-Uni, ainsi que d'une absence de visibilité quant à la reprise des volumes.

Septembre 2025

Le fonds a progressé de +0.52% sur la part EC en septembre, porté par le resserrement des spreads dans toutes les classes d'actifs (-13bps sur les HY corporate, -16bps sur les hybrides HY, -21bps sur les AT1) et le portage, ayant plus que compensé une légère tension sur les taux (+6bps sur le 5 ans allemand). Le marché primaire des corporates a été particulièrement actif avec 20.7Mds EUR d'émissions, soit le 2^{ème} plus gros mois d'émissions en historique après juin 2025. Il y a eu peu d'impact sur le marché secondaire car les nouvelles obligations ont eu principalement vocation à refinancer des dettes existantes et se sont concentrées sur des notations BB. Les activités primaires des AT1 en euro a également été dynamique. On peut noter Abanca, Société Générale, Caixabank et RCI Banque. Parmi les meilleures contributions, VFC a cédé sa marque Dickies, et les produits de cette opération seront destinés au remboursement de sa dette. Ziggo profite de la stabilisation de l'érosion de sa base d'abonnés dans ses activités fixes. Modulaire et ZF bénéficient du rendement attractif. De plus, on peut noter quelques AT1 (Deutsche Bank, Société Générale, Crédit Agricole). En revanche, Eramet a souffert d'un abaissement de sa notation en septembre en raison de la baisse des volumes et des prix du manganèse et du nickel. Synthomer et Ineos ont souffert d'un sentiment négatif dans le secteur chimique.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	4 529 575,72	5 213 531,20
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	2 554 480,49	583 275,57
FORVIA 5.125% 15-06-29	2 767 699,75	-
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	2 767 637,61	-
ALSTOM 5.868% PERP	2 716 731,25	-
CECONOMY AG 6.25% 15-07-29	2 449 507,92	-
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	2 247 233,24	-
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	2 147 290,05	-
PROGROUP AG 5.125% 15-04-29	2 129 558,34	-
TUI AG 5.875% 15-03-29	2 012 925,05	-

31. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :** -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :** -

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC.

Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

DECOMPOSITION FISCALE DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	97 471,96	EUR	49,96	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	18 671,07	EUR	9,57	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	116 143,03	EUR	59,53	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	204 836,52	EUR	49,84	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	23 056,44	EUR	5,61	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	227 892,96	EUR	55,45	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 423,73	EUR	4,73	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	1 423,73	EUR	4,73	EUR

32. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	133 788 774,70	56 009 641,66
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	133 788 774,70	56 009 641,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	682 763,25
OPCVM	-	682 763,25
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	133 788 774,70	56 692 404,91
Créances et comptes d'ajustement actifs	360 495,60	1 566 170,80
Comptes financiers	509 610,82	72 944,38
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	870 106,42	1 639 115,18
Total de l'actif I+II	134 658 881,12	58 331 520,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	125 154 198,90	51 434 400,00
Report à nouveau sur revenu net	0,59	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	5 095,02	-
Résultat net de l'exercice	9 096 014,79	2 189 109,20
Capitaux propres I	134 255 309,30	53 623 509,20
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	134 255 309,30	53 623 509,20
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	403 571,82	4 708 010,89
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	403 571,82	4 708 010,89
Total Passifs : I+II+III+IV	134 658 881,12	58 331 520,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	5 190 294,88	573 012,24
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	8 650,26	4 774,32
Sous-total produits sur opérations financières	5 198 945,14	577 786,56
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total revenus financiers nets (A)	5 198 945,14	577 786,56
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-624 360,49	-69 263,73
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-624 360,49	-69 263,73
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 574 584,65	508 522,83
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 909 977,22	248 322,85
Sous-total revenus nets I = (C+D)	6 484 561,87	756 845,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-87 173,88	28 903,81
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-87 173,88	28 903,81
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-8 544,24	106 742,70
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-95 718,12	135 646,51

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 899 116,38	807 727,28
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 899 116,38	807 727,28
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	808 054,66	488 889,73
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 707 171,04	1 296 617,01
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	9 096 014,79	2 189 109,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment a pour objectif de gestion, au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans, d'obtenir une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations High Yield de maturité 2029. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des actions du compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le compartiment pourra être investi à hauteur de 100% maximum de l'actif net en obligations spéculatives dites "à haut rendement" (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion, et par conséquent avoir un risque de crédit plus important. Le rendement cible du fonds pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie du compartiment, auquel cas le rendement réel du compartiment serait négatif.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	53 623 509,20	134 255 309,30
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR en EUR		
Actif net	7 739 977,84	17 935 525,01
Nombre de titres	74 461,000	161 465,000
Valeur liquidative unitaire	103,94	111,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	-0,07
Capitalisation unitaire sur revenu	1,28	4,99
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR en EUR		
Actif net	43 252 658,22	58 045 829,26
Nombre de titres	41 461	51 763
Valeur liquidative unitaire	1 043,21	1 121,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,63	-0,79
Capitalisation unitaire sur revenu	15,12	56,21
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR en EUR		
Actif net	1 045,16	2 164 859,55
Nombre de titres	1	1 951
Valeur liquidative unitaire	1 045,16	1 109,61
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	2,61	1,79
Distribution unitaire sur revenu	17,07	59,53
Crédit d'impôt unitaire (1)	-	- (1)
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR en EUR		
Actif net	1 108 693,72	35 956 836,94
Nombre de titres	1 063,390	32 132,283
Valeur liquidative unitaire	1 042,60	1 119,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,63	-0,79
Capitalisation unitaire sur revenu	14,52	54,51
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR en EUR		
Actif net	1 045,16	4 532 264,60
Nombre de titres	1,000	4 109,882
Valeur liquidative unitaire	1 045,16	1 102,77
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	2,61	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-0,78
Distribution unitaire sur revenu	17,07	55,45
Crédit d'impôt unitaire (1)	-	- (1)
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR en EUR		
Actif net	1 488 776,40	15 587 070,15
Nombre de titres	14 307,508	140 451,844
Valeur liquidative unitaire	104,05	110,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	-0,07
Capitalisation unitaire sur revenu	1,26	4,77

	30/09/2024	30/09/2025
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR en EUR		
Actif net	31 312,70	32 923,79
Nombre de titres	301,000	301,000
Valeur liquidative unitaire	104,02	109,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-0,06
Distribution unitaire sur revenu	1,24	4,73
Crédit d'impôt unitaire (1)	-	- (1)

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les Compartiments datés. Pendant la période de souscription le compartiment sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture du compartiment au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	EC EUR	0,45%	
		ED EUR	0,45%	
		PC EUR	0,60%	
		PD EUR	0,60%	
		RC EUR	1,20%	
		RD EUR	1,20%	
		CC EUR	1,10%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, taux, change	Néant
			Instruments sur marché à terme	Néant
Commission de surperformance	Actif net	EC EUR, ED EUR, PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, CC EUR	Néant	

• **Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée**

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement pour le Compartiment Lazard High Yield 2029

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans le Compartiment, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du Compartiment, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du Compartiment des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Compartiment. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil prédéterminé par le délégataire de la gestion financière et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du Compartiment la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions du Compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par le délégataire de la gestion financière et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle le délégataire de la gestion financière devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	53 623 509,20	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	85 893 646,55	52 935 398,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 620 234,95	-657 043,63
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 574 584,65	508 522,83
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-87 173,88	28 903,81
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 899 116,38	807 727,28
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-24 390,73	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-3 747,92	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	134 255 309,30	53 623 509,20

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	93 665,000	9 896 092,45
Actions rachetées durant l'exercice	-6 661,000	-718 379,78
Solde net des souscriptions/rachats	87 004,000	9 177 712,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	161 465,000	
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	19 021	20 472 190,19
Actions rachetées durant l'exercice	-8 719	-9 424 740,32
Solde net des souscriptions/rachats	10 302	11 047 449,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	51 763	
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 950	2 125 461,00
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	1 950	2 125 461,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 951	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	31 655,256	34 593 248,50
Actions rachetées durant l'exercice	-586,363	-645 795,86
Solde net des souscriptions/rachats	31 068,893	33 947 452,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	32 132,283	
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	4 130,955	4 459 426,70
Actions rachetées durant l'exercice	-22,073	-24 079,62
Solde net des souscriptions/rachats	4 108,882	4 435 347,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 109,882	
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	133 543,788	14 347 227,71
Actions rachetées durant l'exercice	-7 399,452	-807 239,37
Solde net des souscriptions/rachats	126 144,336	13 539 988,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	140 451,844	
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	301,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR FR001400NTT2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 935 525,01	161 465,000	111,07
LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR FR001400NTN5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	58 045 829,26	51 763	1 121,37
LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR FR001400NT03	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	2 164 859,55	1 951	1 109,61
LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR FR001400NTP0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	35 956 836,94	32 132,283	1 119,02
LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR FR001400NTQ8	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	4 532 264,60	4 109,882	1 102,77
LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR FR001400NTR6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 587 070,15	140 451,844	110,97
LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR FR001400NTS4	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	32 923,79	301,000	109,38

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	133 788,78	133 788,78	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	509,61	-	-	-	509,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		133 788,78	-	-	509,61

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	8 508,71	79 829,25	-	45 450,82
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	509,61	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	509,61	-	-	8 508,71	79 829,25	-	45 450,82

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	6 521,86	127 266,91	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	6 521,86	127 266,91	-

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	293 245,60
	Coupons et dividendes en espèces	67 250,00
Total des créances		360 495,60
Dettes		
	Achats à règlement différé	319 097,36
	Frais de gestion fixe	84 474,46
Total des dettes		403 571,82
Total des créances et des dettes		-43 076,22

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	165 235,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,03
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	249 921,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	2 617,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	80 978,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	12 282,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	112 931,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,23
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	393,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,23
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			-
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			-

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	6 484 561,87	756 845,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	6 484 561,87	756 845,68
Report à nouveau	0,59	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 484 562,46	756 845,68

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	806 163,47	95 711,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	806 163,47	95 711,20
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	806 163,47	95 711,20
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	806 163,47	95 711,20
Total	806 163,47	95 711,20
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2 910 005,04	627 243,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 910 005,04	627 243,92
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 910 005,04	627 243,92
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 910 005,04	627 243,92
Total	2 910 005,04	627 243,92
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	116 144,86	17,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	116 144,86	17,07
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	116 144,86	17,07
Affectation :		
Distribution	116 143,03	17,07
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,83	-
Capitalisation	-	-
Total	116 144,86	17,07
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 951	1
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	59,53	17,07
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 751 847,10	15 448,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 751 847,10	15 448,64
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 751 847,10	15 448,64
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 751 847,10	15 448,64
Total	1 751 847,10	15 448,64
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	227 897,32	17,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	227 897,32	17,07
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	227 897,32	17,07
Affectation :		
Distribution	227 892,96	17,07
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4,36	-
Capitalisation	-	-
Total	227 897,32	17,07
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	4 109,882	1,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	55,45	17,07
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	671 080,92	18 033,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	671 080,92	18 033,95
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	671 080,92	18 033,95
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	671 080,92	18 033,95
Total	671 080,92	18 033,95
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 423,16	373,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 423,16	373,83
Report à nouveau	0,59	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 423,75	373,83
Affectation :		
Distribution	1 423,73	373,24
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,02	0,59
Capitalisation	-	-
Total	1 423,75	373,83
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	301,000	301,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,73	1,24
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-95 718,12	135 646,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-95 718,12	135 646,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 095,02	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-90 623,10	135 646,51

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-12 785,01	19 632,43
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-12 785,01	19 632,43
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-12 785,01	19 632,43
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-12 785,01	19 632,43
Total	-12 785,01	19 632,43
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-41 343,68	109 321,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-41 343,68	109 321,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-41 343,68	109 321,77
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-41 343,68	109 321,77
Total	-41 343,68	109 321,77
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 580,84	2,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 580,84	2,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 092,11	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 511,27	2,61
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 511,27	2,61
Capitalisation	-	-
Total	3 511,27	2,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-25 622,63	2 804,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-25 622,63	2 804,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-25 622,63	2 804,31
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-25 622,63	2 804,31
Total	-25 622,63	2 804,31
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 244,06	2,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 244,06	2,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 244,06	2,61
Affectation :		
Distribution	-	2,61
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-3 244,06	-
Total	-3 244,06	2,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	2,61

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-11 118,50	3 801,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-11 118,50	3 801,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-11 118,50	3 801,61
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-11 118,50	3 801,61
Total	-11 118,50	3 801,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-23,40	81,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-23,40	81,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2,91	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-20,49	81,17
Affectation :		
Distribution	-	78,26
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	2,91
Capitalisation	-20,49	-
Total	-20,49	81,17
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	301,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	0,26

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			133 788 774,70	99,65
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			133 788 774,70	99,65
Automobiles			2 550 139,60	1,90
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	1 700 000	1 618 436,79	1,21
Nissan Motor Co Ltd 5.25% 17-07-29	EUR	900 000	931 702,81	0,69
Banques commerciales			21 949 494,14	16,31
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	200 000	238 797,59	0,18
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	1 400 000	1 618 625,98	1,21
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	1 800 000	2 004 309,54	1,49
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	1 000 000	1 132 711,36	0,84
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	2 400 000	2 552 201,14	1,90
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	1 200 000	1 357 387,58	1,01
CMZB FRANCFORT 6.5% PERP	EUR	2 000 000	2 213 264,93	1,65
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.875% PERP	EUR	2 000 000	2 056 607,38	1,53
DEUTSCHE BK FRANKFURT BRANCH 8.125% PERP	EUR	1 000 000	1 130 283,42	0,84
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 6.75% PERP	EUR	1 200 000	1 301 165,26	0,97
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	200 000	234 020,17	0,17
INTE 9.125% PERP	EUR	2 000 000	2 364 463,59	1,76
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	3 400 000	3 745 656,20	2,76
Biens de consommation durables			1 483 753,38	1,11
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	900 000	788 591,64	0,59
NOBEL BIDCO BV 3.125% 15-06-28	EUR	700 000	695 161,74	0,52
Compagnies aériennes			211 633,21	0,16
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	200 000	211 633,21	0,16
Composants automobiles			4 646 958,00	3,46
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	600 000	639 841,81	0,48
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	2 700 000	2 837 626,13	2,11
SCHAEFFLER AG 4.75% 14-08-29	EUR	700 000	726 723,70	0,54
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	400 000	442 766,36	0,33
Construction et ingénierie			1 170 135,70	0,87
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	EUR	1 100 000	1 170 135,70	0,87
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 466 952,53	1,84
CECONOMY AG 6.25% 15-07-29	EUR	2 300 000	2 466 952,53	1,84
Electricité			4 739 320,36	3,53
EDF 5.125% PERP EMTN	EUR	800 000	862 967,01	0,64
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 164 433,84	0,87
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 14-03-82	EUR	2 900 000	2 711 919,51	2,02
Equipements électriques			2 679 115,21	2,00
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	2 500 000	2 679 115,21	2,00
Equipements et instruments électroniques			1 926 831,23	1,44
ENERGIZER GAMMA ACQ 3.5% 30-06-29	EUR	800 000	795 611,56	0,59
EUTELT 9.75% 13-04-29	EUR	1 000 000	1 131 219,67	0,85

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion et promotion immobilière			2 363 537,23	1,76
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	EUR	2 000 000	2 178 461,31	1,62
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 0.875% 17-09-29	EUR	200 000	185 075,92	0,14
Hôtels, restaurants et loisirs			5 792 891,48	4,31
ACCOR 7.25% PERP	EUR	1 000 000	1 138 511,64	0,85
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	700 000	644 026,37	0,48
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	1 100 000	1 183 306,06	0,88
PLAYTECH 5.875% 28-06-28	EUR	200 000	209 749,97	0,16
TUI AG 5.875% 15-03-29	EUR	2 500 000	2 617 297,44	1,94
Logiciels			2 369 645,49	1,77
CONSTELLIUM SE 3.125% 15-07-29	EUR	700 000	689 586,82	0,51
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	1 600 000	1 680 058,67	1,26
Marchés de capitaux			12 084 296,27	9,00
AIB GROUP 7.125% PERP	EUR	1 400 000	1 549 567,85	1,15
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	2 800 000	3 047 826,17	2,28
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	EUR	900 000	933 720,00	0,70
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	1 100 000	1 172 279,17	0,87
QPARK HOLDING I BV 5.125% 01-03-29	EUR	500 000	520 486,60	0,39
SCIL IV LLC SCIL USA HOLDINGS LLC 9.5% 15-07-28	EUR	400 000	430 871,78	0,32
UNITED GROUP BV 4.625% 15-08-28	EUR	1 300 000	1 308 031,65	0,97
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	1 600 000	1 627 558,67	1,21
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% PERP	EUR	1 500 000	1 493 954,38	1,11
Médias			1 849 967,27	1,38
UPC HOLDING BV 3.875% 15-06-29	EUR	600 000	600 281,42	0,45
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15-01-29	EUR	1 300 000	1 249 685,85	0,93
Métaux et minerais			2 183 985,62	1,63
ERAMET 6.5% 30-11-29	EUR	2 100 000	2 183 985,62	1,63
Ordinateurs et périphériques			1 998 267,17	1,49
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	3 500 000	1 998 267,17	1,49
Papier et industrie du bois			2 822 282,63	2,10
PROGROUP AG 5.125% 15-04-29	EUR	2 700 000	2 822 282,63	2,10
Pétrole et gaz			953 002,27	0,71
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	900 000	953 002,27	0,71
Produits alimentaires			1 705 943,33	1,27
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	1 600 000	1 705 943,33	1,27
Produits chimiques			9 561 736,83	7,12
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	1 250 000	1 338 807,10	1,00
INEOS FINANCE 6.375% 15-04-29	EUR	2 400 000	2 458 177,57	1,83
KRONOS INTL 9.5% 15-03-29	EUR	700 000	745 665,28	0,56
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	400 000	421 838,94	0,31
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	2 700 000	2 861 254,80	2,13
SYNTHOMER 7.375% 02-05-29	EUR	700 000	675 443,42	0,50
SYNTHOS 2.5% 07-06-28	EUR	1 100 000	1 060 549,72	0,79

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			1 848 992,38	1,38
ROSSINI SARL 6.75% 31-12-29	EUR	1 400 000	1 507 942,59	1,13
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.375% 15-09-29	EUR	300 000	341 049,79	0,25
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 286 812,00	0,96
AMSOSRAM AG 10.5% 30-03-29	EUR	1 200 000	1 286 812,00	0,96
Services aux entreprises			3 844 551,89	2,86
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	1 100 000	1 180 334,22	0,88
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	1 300 000	1 370 833,18	1,02
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 293 384,49	0,96
Services aux professionnels			250 301,63	0,19
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	EUR	250 000	250 301,63	0,19
Services clientèle divers			1 151 006,69	0,86
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15-02-29	EUR	1 100 000	1 151 006,69	0,86
Services de télécommunication diversifiés			7 766 882,85	5,79
EIRCOM FINANCE 5.75% 15-12-29	EUR	1 200 000	1 279 068,33	0,95
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	2 300 000	2 402 358,63	1,80
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30-09-29	EUR	1 600 000	1 629 520,22	1,21
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31-07-28	EUR	300 000	339 780,50	0,25
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	2 200 000	2 116 155,17	1,58
Services de télécommunication mobile			2 586 548,93	1,93
TUI CRUISES 6.25% 15-04-29	EUR	2 100 000	2 255 787,92	1,68
VODAFONE GROUP 6.5% 30-08-84	EUR	300 000	330 761,01	0,25
Services financiers diversifiés			19 535 857,42	14,55
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	2 900 000	3 102 188,40	2,32
AVIS BUDGET FINANCE 7.0% 28-02-29	EUR	2 100 000	2 187 364,67	1,63
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4.75% 30-11-28	EUR	800 000	783 245,78	0,58
DANA FINANCING LUX SARL 3.0% 15-07-29	EUR	1 400 000	1 410 794,30	1,05
INEOS QUATTRO FINANCE 2 8.5% 15-03-29	EUR	1 500 000	1 555 915,83	1,16
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	1 500 000	1 507 320,42	1,12
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	1 600 000	1 634 551,78	1,22
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3.5% PERP	EUR	2 400 000	2 374 725,37	1,77
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 15-07-29	EUR	2 160 000	2 328 388,20	1,73
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	2 500 000	2 651 362,67	1,97
Sociétés commerciales et de distribution			2 578 613,74	1,92
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	2 700 000	2 578 613,74	1,92
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 167 511,89	0,87
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 5.375% 15-07-29	EUR	1 100 000	1 167 511,89	0,87
Textiles, habillement et produits de luxe			2 790 006,16	2,08
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	2 700 000	2 790 006,16	2,08

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Transport routier et ferroviaire			1 471 800,17	1,10
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01-06-29	EUR	1 400 000	1 471 800,17	1,10
Total			133 788 774,70	99,65

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	133 788 774,70
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	870 106,42
Autres passifs (-)	-403 571,82
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	134 255 309,30

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 CC EUR	EUR	161 465,000	111,07
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 EC EUR	EUR	51 763	1 121,37
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 ED EUR	EUR	1 951	1 109,61
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PC EUR	EUR	32 132,283	1 119,02
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 PD EUR	EUR	4 109,882	1 102,77
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RC EUR	EUR	140 451,844	110,97
Action LAZARD HIGH YIELD 2029 RD EUR	EUR	301,000	109,38

33. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard High Yield 2029

Identifiant d'entité juridique : 969500I90M3FXLPFGR69

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 40,47% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

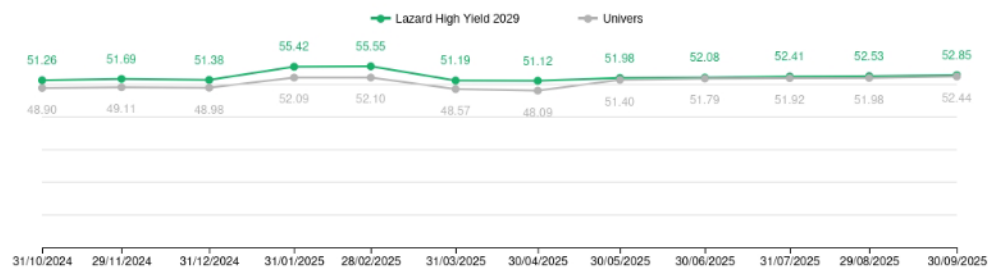
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
100% HE00 Index

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	0,00%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	0,78%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	19,44%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	5,82%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	5,82%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	18,40%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	9,02%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	1,14%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	1,88%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	19,06%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	SG 7.875% PERP EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,87%	FRANCE
2	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,18%	ESPAGNE
3	LOXAM SAS	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	2,10%	FRANCE
4	EOFP 5 ½ 06/15/29	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,02%	FRANCE
5	TELEFO 2.376 PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,02%	PAYS-BAS
6	ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,02%	PAYS-BAS
7	AMBRFN 6 % 07/15/29 REGS	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,88%	ROYAUME-UNI
8	CRED AGRICOLE SA 24-23/03/2172 FRN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,86%	FRANCE
9	ILDFP 5 % 10/15/28 REGS	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,86%	FRANCE
10	WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,82%	PAYS-BAS
11	ROQFRE 5.494 PERP	SECTEUR INCONNU	1,79%	FRANCE
12	ERAMET 6.5% 30-11-29	INDUSTRIES EXTRACTIVES	1,78%	FRANCE
13	ACCINV 6 % 10/15/29 REGS	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1,74%	LUXEMBOURG
14	INEGRP 6 % 04/15/29 REGS	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,74%	ROYAUME-UNI
15	ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 14-03-82	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	1,70%	PORTUGAL

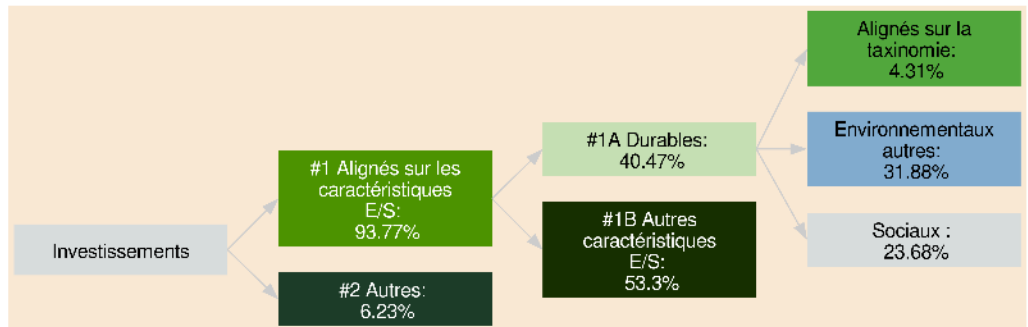
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/10/2024 au 30/09/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

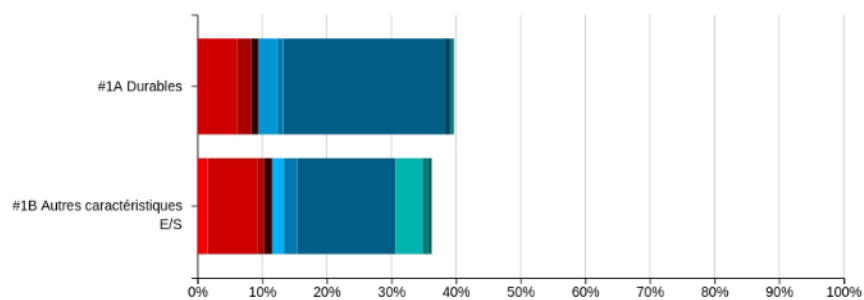
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industries extractives		1.59%
Industrie manufacturière	6.21%	7.72%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.12%	1.07%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution		
Construction		
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	1.11%	1.22%
Transports et entreposage		1.76%
Hébergement et restauration	2.93%	
Information et communication	0.91%	2.07%
Activités financières et d'assurance	24.99%	15.18%
Activités immobilières	0.87%	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques		
Activités de services administratifs et de soutien		4.21%
Administration publique		
Arts, spectacles et activités récréatives	0.54%	0.96%
Autres activités de services		0.45%
OPC		

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 7,65% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

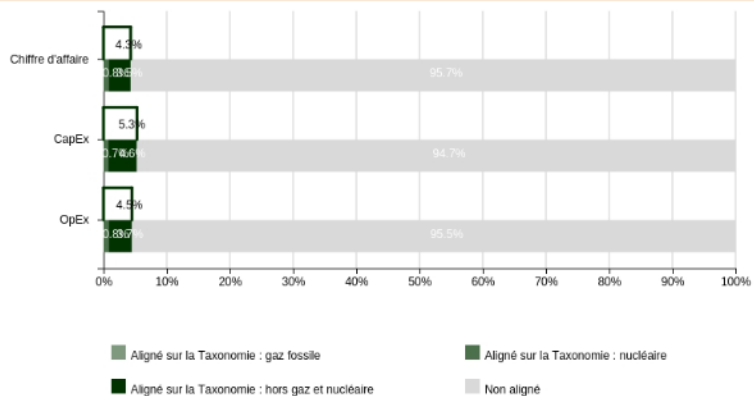
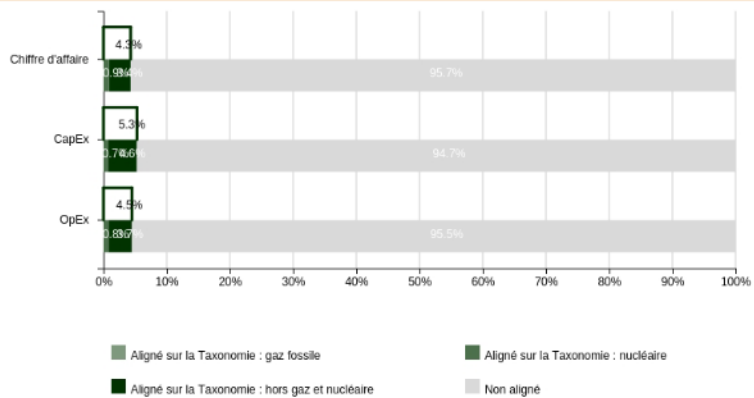
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 31,88%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 23,68%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 6,23%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 93,77%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de SFJ Technologies et ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
100% HE00 Index

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD FUNDS

Société d'investissement à capital variable
(Sicav à Compartiments)
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
484 947 627 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Ex. clos le 30/09/2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

50 146 854,63 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-3 997 327,87 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « BC EUR »	Capitalisation	3 219 148,71 €
- Action « FC EUR » :	Capitalisation	955 136,52 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation	26 880,22 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	26 431 436,07 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	97 792,71 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	1 292 628,91 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	42 493,05 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	2 215 359,11 €
	Report	375,17 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	7 116 254,34 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	904 851,53 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	7 303 595,47 €
- Action « RC H-CHF » :	Capitalisation	177 231,90 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	37 844,09 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	16,91 €
- Action « RD-H USD » :	Distribution	25,10 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	325 784,82 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **38,66 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **16,91 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD-H USD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **25,10 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « BC EUR »	Capitalisation	-181 422,37 €
- Action « FC EUR » :	Capitalisation	-56 599,99 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation	12 601,86 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-1 657 381,58 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	-67 823,44 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	-1 393 236,57 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	-2 664,39 €
- Action « PD EUR » :	Report	1 096 501,75 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	-398 902,72 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	-565 209,46 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-572 112,02 €

- Action « RC H-CHF » :	Capitalisation	-141 588,37 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	-49 039,42 €
- Action « RD EUR » :	Capitalisation	-1,50 €
- Action « RD-H USD » :	Capitalisation	-21,44 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	-20 428,21 €

Rappel des exercices précédents	Montant unitaire/action
2024	36,03 € catégorie action « PD EUR », et 15,68 € catégorie action « RD EUR », et 5,89 € catégorie action « RD-H USD »
2023	24,90 € catégorie action « PD EUR », et 22,44 € catégorie action « PD H-USD », et 9,78 € catégorie action « RD EUR », et 4,34 € catégorie action « RD-H USD »
2022	24,59 € catégorie action « PD EUR », et 3,29 € catégorie action « RD-H USD »
2021	23,62 € catégorie action « PD EUR »

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI** qui s'élèvent à :

12 844 635,98 € somme distribuable afférente aux revenus nets,
1 568 119,17 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AGIPI EURO SHORT D » :	Capitalisation	917 944,13 €
- Action « EVC EUR » :	Capitalisation	124 732,21 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	441 865,70 €
-	Report	1,09 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	10 848 280,45 €
- Action « RC » :	Capitalisation	511 807,68 €
- Action « RVC » :	Capitalisation	4,72 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **41,96 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AGIPI EURO SHORT D » :	Capitalisation	125 893,25 €
- Action « EVC EUR » :	Capitalisation	14 771,45 €
- Action « PD EUR » :	Capitalisation	50 821,87 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	1 310 634,72 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	65 997,22 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	0,66 €

Rappel des exercices précédents	Montant unitaire/action
2024	43,07 € catégorie action « PD EUR »
2023	31,96 € catégorie action « PD EUR »
2022	38,26 € catégorie action « PD EUR »
2021	46,74 € catégorie action « PD EUR »

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD HUMAN CAPITAL** qui s'élèvent à :

670 571,73 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

1 780 648,26 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	275,79 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	506 106,76 €
- Action « ED EUR » :	Distribution :	44 399,94 €
	Report :	20,31 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	5 750,20 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	116 469,83 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	-2 451,10 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **13,47 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	867,03 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	1 123 237,63 €
- Action « ED EUR » :	Capitalisation :	98 475,12 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	5 769,42 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	541 239,28 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	11 059,78 €

Rappel des exercices précédents

2024

2023

Montant unitaire/action

14,90 € catégorie action « ED EUR »

14,35 € catégorie action « ED EUR »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

2 465 671,52 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

2 648 922,31 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 455 923,61 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	9 582,53 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	165,38 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 638 139,87 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	10 617,43 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	165,01 €

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD EURO CREDIT SRI** qui s'élèvent à :

6 818 997,17 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

5 273 105,28 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	138 360,64 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	15 667,20 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	4 409 133,96 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	1 006 259,18 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	1 249 576,19 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	79 703,33 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	6 330,76 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	3 283 400,48 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	777 548,16 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	1 126 122,55 €

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD WELL BEING** qui s'élèvent à :

309 790,47 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

594 619,92 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	302 822,05 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	70,58 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	6 894,91 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	2,93 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	578 108,47 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	313,23 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	16 194,97 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	3,25 €

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT 2028** qui s'élèvent à :

3 459 979,60 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

124 222,59 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 720 544,28 €
- Action « ED EUR » :	Distribution	57 848,85 €
	Report	10,71 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	302 098,21 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	15 233,86 €
	Capitalisation	2,34 €

- Action « PP C EUR » :	Capitalisation	37 571,71 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	302 693,68 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	23 939,08 €
	Capitalisation	26,88 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **27,72 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **29,35 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **2,23 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	91 074,22 €
- Action « ED EUR » :	Report	4 432,68 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	10 695,67 €
- Action « PD EUR » :	Report	1 233,82 €
- Action « PP C EUR » :	Capitalisation	1 257,63 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	13 267,99 €
- Action « RD EUR » :	Report	2 260,58 €

Rappel des exercices précédents 2024

Montant unitaire/action
20,61 € catégorie action « PD EUR »
21,51 € catégorie action « ED EUR »
1,78 € catégorie action « RD EUR »

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD HIGH YIELD 2029** qui s'élèvent à :

6 484 562,46 € somme distribuable afférente aux revenus nets,
-90 623,10 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « CC EUR » :	Capitalisation	806 163,47 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 910 005,04 €
- Action « ED EUR » :	Distribution	116 143,03 €
	Report	1,83 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	1 751 847,10 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	227 892,96 €
	Report	4,36 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	671 080,92 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	1 423,73 €
	Report	0,02 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « CC EUR » :	Capitalisation	-12 785,01 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-41 343,68 €
- Action « ED EUR » :	Report	3 511,27 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-25 622,63 €
- Action « PD EUR » :	Capitalisation	-3 244,06 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-11 118,50 €
- Action « RD EUR » :	Capitalisation	-20,49 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **59,53 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **55,45 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **4,73 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;

Rappel des exercices précédents
2024

Montant unitaire/action
17,07 € catégorie action « ED EUR »
17,07 € catégorie action « PD EUR »
1,24 € catégorie action « RD EUR »

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** qui s'élèvent à :

230 602,41 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-941 837,95 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décident de proposer à l'Assemblée Générale leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	218 592,64 €
- Action « PC EUR » :	Distribution	11 994,50 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	13,87 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	1,40 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-855 723,42 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-86 076,96 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	-34,27 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-3,30 €

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

1 856 069,44 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

2 308 755,76 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC H EUR » :	Capitalisation	1 855 963,77 €
- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	26,33 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	24,17 €
- Action « PD H EUR » :	Distribution	26,29 €
- Action « PVC H-EUR » :	Capitalisation	26,33 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	2,55 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **26,29 €** qui sera détaché le **14 janvier 2026** et mis en paiement le **16 janvier 2026** ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC H EUR » :	Capitalisation	2 308 680,63 €
- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	26,11 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	- -15,88 €
- Action « PD H EUR » :	Report	31,89 €
- Action « PVC H-EUR » :	Capitalisation	28,11 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	2,90 €

Rappel des exercices précédents
2024

Montant unitaire/action
2,12 € catégorie action « PD H EUR »

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT 2030** qui s'élèvent à :

2 228 331,64 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

200 055,90 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	1 093 360,34 €
- Action « PD H EUR » :	Distribution	961 597,68 €
	Report :	319,32 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	137 529,99 €
- Action « RD H EUR » :	Distribution	35 498,63 €
	Report :	25,68 €

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **25,92 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **2,26 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	96 078,29 €
- Action « PD H EUR » :	Report	86 714,72 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	13 657,48 €
- Action « RD H EUR » :	Report	3 605,41 €

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE** qui s'élèvent à :

562,70 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-128 631,51 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	562,97 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	0,21 €
- Action « RVC EUR » :	Distribution	-0,48 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-128 635,47 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	0,88 €
- Action « RVC EUR » :	Distribution	3,08 €